



**PROCES-VERBAL DE LA QUATORZIEME SEANCE DE LA
POLICE REGION MORGES ANNEE 2020
MARDI 30 JUIN 2020 à 19 HEURES
à la grande salle de Tolochenaz**

Excusés :

Charles	Dizerens	Conseiller	communal	Morges
Béatrice	Moser	Conseillère	communale	Préverenges
Jean	Nzikou	Conseiller	communal	Morges
Mario	Pasqualone	Conseiller	communal	Morges
Etienne	Schaller	Conseiller	communal	Préverenges
Joël	Tardy	Conseiller	communal	St-Prex

Ouverture de la séance :

A 19h00, le Président de la PRM, M. Jean-Claude RoCHAT ouvre la séance.

Il salue l'Assemblée et souhaite la bienvenue.

En préambule, il aimerait signaler la mésaventure d'un agent PRM, qui a dépassé la vitesse réglementaire pour suivre un malfaiteur, qui dépassait aussi la vitesse réglementaire. Il trouve un peu fort qu'une personne des forces de l'ordre qui doit poursuivre quelqu'un puisse se faire amender. Il ajoute que l'agent en question a tout le soutien du Bureau de la PRM.

1. Appel :

Le quorum étant atteint et toutes les communes représentées, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

1. Appel.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2019.
4. Assermentation de Mme Dominique Kubler-Gonvers et de M. Josef Weissen, délégués suppléants de Morges.
5. Election du Président.
6. Election du Vice-président.
7. Election des scrutateurs et scrutateurs suppléants.
8. Définir le lieu des prochaines séances, selon l'élection du nouveau Président.
9. Communication(s) du Bureau.
10. Communication(s) du Comité de direction.
11. Préavis du Comité de direction :
 - N° 01/03.2020 - Rapport de gestion 2019 ;
 - N° 02/03.2020 - Comptes de l'exercice 2019.

12. Rapport(s) de commission :

- N° 01/03.2020 - Rapport de gestion 2019 (le document vous parviendra par courrier séparé) ;
- N° 02/03.2020 - Comptes de l'exercice 2019 (le document vous parviendra par courrier séparé).

13. Détermination du Comité de direction sur la motion de M. Maurice Jatton par laquelle il « Demande au Comité de direction d'étudier la mise en place d'une Commission de police garantissant une meilleure neutralité, en intégrant une composante politique (non juridique ni policière) dans ladite Commission. Ainsi, l'étude doit porter sur la création d'une Commission de police composée d'un ou trois Municipaux, comme le permet l'article trois de la Loi sur les contraventions ».

14. Réponse du Comité de Direction à l'interpellation de Mme Laure Jatton : « 25 novembre- Journée de la lutte contre les violences faites aux femmes : la réalité dans la région morgienne.

15. Réponse(s) du Comité de direction aux questions en suspens.

16. Questions, vœux et divers.

17. Intervention du Commandant Cément Leu – COVID 19

Pour information :

Le délégué suppléant, qui remplace un membre excusé, doit impérativement s'annoncer, avant début de la séance, auprès du Président ou de la secrétaire, et communiquer le nom du délégué remplacé.

Mme C. Hodel explique que l'ordre du jour comprend un point « assermentation » de deux délégués suppléants pour la Commune de Morges, alors que ce même ordre du jour ne comprend pas la démission de deux délégués qui ont quitté les rangs de la PRM. Et ne figure pas non plus un délégué suppléant qui devient délégué entier. Elle ajoute qu'elle a envoyé un mail dès qu'elle a connu les changements lors du Conseil communal de Morges. Si les démissions ne figurent pas sur cet ordre du jour, cela voudrait dire que le Conseil de la PRM serait trop nombreux après les assermentations.

M. J.-C. Rochat explique que nous devons assermenter ce soir même, comme délégués suppléants. Il ajoute que le Bureau de la PRM n'a pas reçu de lettres de démissions.

M. F. Ludwig dit que le bon sens voudrait que lorsque quelqu'un démissionne, il serait bien qu'il adresse une lettre à la Présidence ou au Comité directeur ou au bureau de l'organisme dans lequel il siège.

M. J.-C. Rochat signale donc les démissions de Mme Ludivine Guex, déléguée suppléante de Morges, ainsi que de M. Steven Kubler, délégué de Morges au point 2 de l'ordre du jour. Et M. Pierre- Marc Burnand devint délégué entier.

2 bis. Démissions de deux délégués de Morges

Mme Ludivine Guex, déléguée suppléante de Morges, ainsi que M. Steven Kubler, délégué de Morges ont démissionné.

Après modification de l'ordre du jour en y ajoutant les démissions et les assermentations de Mme Dominique Kubler- Gonvers et M. J. Weissen, tous deux délégués suppléants de Morges et de MM S. Boschetti et T, Nguyen, délégués suppléants de Préverenges, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal du 26 novembre 2019

Le Président ouvre la discussion

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le Procès-verbal est accepté à l'unanimité

4. Assermentation de Mme Dominique Kubler-Gonvers et de M. Josef Weissen, délégués suppléants de Morges et de MM Thi Nguyen et Steen Boschetti, suppléants de Préverenges.

Mme Dominique Kubler-Gonvers et M. Joseif Weissen, délégués suppléants de Morges ainsi que MM Steen Boschetti et Thi Nguyen, délégués suppléants de Préverenges, opérationnels ce soir, et M. Pierre -Marc Bornand, délégué de Morges, sont tous assermentés devant l'Assemblée.

5. Election du Président.

M. J.-C. Rochat ayant terminé son mandat après deux ans, dit qu'il cède sa place.

M. M. Conne propose M. F. Siegwart de St-Prex qui accepte

M. François Siegwart est élu tacitement par l'assemblée.

6. Election du Vice-président.

M. Steen Boschetti propose M. Antoine Chappuis de Préverenges qui accepte

M. Antoine Chappuis est élu tacitement par l'assemblée.

7. Election des scrutateurs et scrutateurs suppléants.

MM Raymond Châtelan et Lucien Rey acceptent de continuer de fonctionner comme scrutateurs.

Ils sont élus tacitement par l'assemblée.

Mmes Béatrice Genoud-Maurer et Béatrice Moser acceptent de continuer de fonctionner comme scrutatrices suppléantes.

Elles sont élues tacitement par l'assemblée.

8. Définir le lieu des prochaines séances, selon l'élection du nouveau Président.

Comme le Président fraîchement élu représente la Commune de St-Prex, les séances se tiendront donc à St-Prex. Les mardis 15 septembre et 24 novembre à 20h en principe, soit au Bâtiment scolaire du Cherrat, soit au centre culturel selon l'évolution de la pandémie.

9. Communications de Bureau

Le Président n'a pas de communications particulières, sauf le fait que nous avons dû vivre une période de confinement à cause du Covid 19, pandémie qui nous a confiné deux mois.

10. Communications du CODIR

Mme Anne-Catherine Aubert-Despland informe l'Assemblée de l'avancée de la révision des statuts.

Conformément à la loi sur les Communes, le Comité de direction a mis en consultation l'avant-projet du texte auprès des Municipalité partenaires afin que les Bureaux des Conseils communaux ou généraux nomment une commission consultative. Les commissions consultatives ont examiné ces documents et les ont communiqués à leurs Municipalités respectives. La prise de position de chaque Municipalité a été réceptionnée par le Comité de direction, à l'exception de celle de Morges. En effet, la Municipalité de Morges a souhaité obtenir un avis de droit quant à la procédure de mise en place. La réponse confirme la légalité du processus qui est intervenue le 18 avril 2020. Dès lors la Municipalité a nommé sa commission consultative qui a débuté son étude. De ce fait, la planification prévue initialement est décalée de plusieurs mois.

11. Dépôt de préavis du Comité de direction

- N° 01/03.2020 - Rapport de gestion 2019
- N° 02/03.2020 - Comptes de l'exercice 2019

12. Rapport des commissions

01/03.2018 Rapport de gestion 2019

M. F. Ludwig présente le rapport de gestion en commentant quelques passages.

Le Président ouvre la discussion

Le Président ouvre la discussion sur la gestion

Mme L. Jatou intervient en disant qu'elle aimerait une réponse du Comité de direction, pas forcément ce soir.

Elle a lu le rapport de gestion 2019 avec attention et certains chiffres, certaines statistiques l'ont étonnée. En effet, elle n'a pas trouvé les explications lui permettant de les comprendre ; notamment en comparaison avec les années précédentes. Or, un rapport de gestion doit se suffire à lui-même et apporter en son sein les réponses aux questions qui peuvent se poser.

Elle demande donc au CODIR de bien vouloir la renseigner sur les sujets qui suivent et elle demande alors que ses interrogations soient considérées comme des « questions » formelles qui appellent une réponse du CODIR.

A. Concernant les stupéfiants

Le rapport mentionne en page 17 un arrêt du TF qui rend la détention, l'acquisition et la consommation personnelle inférieure à 10 gr non punissable. Or, en page 30, on apprend que 34 amendes d'ordre ont été délivrées pour "possession et consommation de cannabis jusqu'à 10 grammes".

Elle a bien pris note que, dans certains cas, la police intervient quand même, notamment en lien avec la conduite sous l'effet de stupéfiants ou les mineurs et que cette limite de 10 grammes ne s'applique pas. Mais rien dans ce sens n'est précisé concernant ces 34 amendes d'ordre prononcées pour possession inférieure à 10gr.

Elle demande donc au CODIR de préciser dans quel cadre ces 34 amendes ont été rendues.

B. Concernant la commission de police

Au point 4.2.1, page 50, elle constate que seuls 2 petits paragraphes figurent dans le rapport de gestion, malgré les multiples interventions au Conseil intercommunal et les changements cruciaux intervenus le 1^{er} octobre 2019 (cf. organigramme p. 7). Elle avoue avoir été surprise par ces lacunes. Il est impératif que le rapport de gestion détaille l'activité de cette autorité essentielle de notre police, au-delà d'un simple organigramme, et explicite son fonctionnement.

D'autant plus, on s'en souvient, que c'est suite à un avis de droit demandé par Morges, qui concluait à une composition contraire à la Constitution, que la composition de la Commission de police a dû être modifiée. C'est un élément marquant en 2019, qui aurait dû être mentionné dans le RG.

Pour 2019, ce sont aussi les chiffres de la CP qui l'interpellent :

Au pt 4.2.2., toujours page 50, on apprend, si l'on se donne la peine de faire les calculs, que **la CP a délivré 21% d'ordonnance pénale de plus qu'en 2018**. C'est beaucoup ; de même, la Commission a augmenté ses citations de 40%. C'est encore beaucoup et il n'y a aucune explication.

Or, citer des chiffres et faire des statistiques permet de comparer les données d'une année à l'autre. Mais cette comparaison est inutile si on ne cherche pas à expliquer et à comprendre les différentiels qui apparaissent.

Elle demande donc des éclaircissements au CODIR et ses questions sont les suivantes :

1. **Qu'est-ce qui justifie une telle augmentation des ordonnances pénales ?**
2. **Dans quels domaines ces OP ont été prononcées (circulation routière, infractions au règlement de police, et si tel est le cas pour quelles infractions, infractions à d'autres règlements ?**

Autre point qui ne figure pas dans le rapport :

3. **Quel est le pourcentage d'opposition à ces OP?**
4. **Quel est le pourcentage de dossiers qui montent aux Tribunal de police**

Mme A.-C. Aubert Despland prend note et répondra lors du prochain Conseil.

M. F. Siegwart aurait aimé que soit mentionné en page 9 et 10 du préavis qui est Président et qui est Vice-Président.

M. F. Ludwig explique à l'assemblée que lorsque la commission de gestion rencontre le Codir, cette dernière pose une série de questions. Tout n'est pas mentionné dans le rapport de gestion. Par rapport aux demandes de statistiques ou de données, il faut savoir qu'à chaque fois que la Commission pose une question, elle déclenche toute une chaîne de réactions au niveau du Codir et au niveau du corps de Police. Donc, il y a un moment où il faut s'arrêter et vraiment poser des questions essentielles. Autrement, la Commission de gestion pourrait ne pas s'arrêter dans les questions. Pour éviter beaucoup de travail en amont, certaines questions sont évitées et le souhait de cette commission de gestion est d'aller à l'essentiel.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

A l'unanimité,

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- vu le préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la gestion relative à l'exercice 2019

02/03.2018 Comptes de l'exercice 2019

M. F. Ludwig présente le rapport.

Le Président ouvre la discussion sur les comptes.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

A l'unanimité,

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- vu le préavis du Comité de direction présentant les comptes 2019,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter les comptes des activités de police de la Police Région Morges pour 2019, représentant des charges à hauteur de CHF 13'417'492.36 et des recettes pour un montant de CHF 7'265'152.96. La différence, présentant un excédent de charges de CHF 6'152'339.40, est entièrement couverte par les communes membres ;
2. de prendre acte des comptes ordinaires des tâches par contrat de droit administratif pour 2019, représentant des charges à hauteur de CHF 2'889'384.48 couvertes par les recettes de fonctionnement et la participation des communes bénéficiaires des prestations. Les charges et revenus étant les suivants :
 - CHF 2'563'624.48 (charges), CHF 3'544'276.88 (revenus) pour la Commune de Morges ;
 - CHF 294'960.00 (charges), CHF 24'815.00 (revenus) pour la Commune de Saint-Prex ;
 - CHF 19'440.00 (charges), CHF 9'805.00 (revenus) pour la Commune de Tolochenaz ;
 - CHF 7'120.00 (charges), CHF 640.00 (revenus) pour la Commune de Buchillon ;
 - CHF 4'240.00 (charges), CHF 1'235.00 (revenus) pour la Commune de Lussy-sur-Morges.
3. de dire que le solde des contrats de droit administratif est à la charge ou au bénéfice de chaque commune ;

13. Détermination du Comité de direction sur la motion de M. Maurice Jatton par laquelle il « Demande au Comité de direction d'étudier la mise en place d'une Commission de police garantissant une meilleure neutralité, en intégrant une composante politique (non juridique ni policière) dans ladite Commission. Ainsi, l'étude doit porter sur la création d'une Commission de police composée d'un ou trois Municipaux, comme le permet l'article trois de la Loi sur les contraventions ».

M. M. Jatton remercie le Codir et demande le renvoi de sa motion à une commission de prise en considération

Le Président demande si cette motion est appuyée par un cinquième des membres du Conseil, ce qui est le cas.

La motion est prise en considération et renvoyée à une commission qui sera nommée ultérieurement.

14. Réponse du Comité de Direction à l'interpellation de Mme Laure Jatton : « 25 novembre-Journée de la lutte contre les violences faites aux femmes : la réalité dans la région morgienne.

Mme L. Jatton remercie le CODIR pour sa réponse complète et est satisfaite d'entendre que cette problématique est une préoccupation forte de notre police.

Dans ce sens, il lui paraît très positif que la définition de ce type de violence ait été modifiée dans le rapport de gestion pour reprendre celle de la convention d'Istanbul.

Concernant les chiffres de la violence conjugale, elle prend acte que l'introduction du nouveau système de main courante en 2022 permettra d'améliorer cette lacune.

De plus, la lecture de l'annexe fournie par le CODIR « analyse des violences domestiques, tendance dans le canton de Vaud, district et commune de Morges » est très parlante. Elle remercie la PRM d'avoir demandé ce document à la Polcant. Elle rappelle sa conclusion : le volume des infractions en lien avec la VC a fortement augmenté, dans le canton comme à Morges. La majeure partie des infractions, reportées à la police, sont les voies de fait, les injures et les menaces.

Mais rappelons, que les infractions plus graves, les tentatives de meurtres, les meurtres, sont toujours précédés par ces infractions « moins graves ». D'où l'importance de les chiffrer, de les mesurer, de les documenter.

Par contre, il lui reste une interrogation et elle cite le CODIR « *la PRM a des répondants qui suivent régulièrement des séminaires sur la thématique des VD et qui se chargent de transmettre le savoir acquis au personnel* ».

Cela la réjouit. Mais... Un bémol, dans le rapport de gestion 2019, on constate que le personnel a suivi des formations de tir, sur les fondamentaux, des cours de cadres, des formations sur la technique d'intervention, etc. mais rien sur la VD.

Qu'en est-il ? Ces formations ne sont-elles pas annuelles ?

Ne sont-elles pas listées dans le rapport de gestion ? Ce à quoi il faut remédier.

15. Réponses du CODIR aux questions en suspens

Néant

16. Questions, vœux et divers

M. J. Goy demande pour quelles raisons, il y a eu une suppression de places de parc du quartier « En Chanel ». Les habitants se demandent quelles mesures seront prises pour parquer les voitures durant les spectacles de Beausobre. Des gens se parquent déjà dans des chemins privés. Que va-t'il se passer ?

Mme A.-C. Aubert-Despland dit que la question des parkings concerne le Conseil communal de Morges.

M. P.-M. Burnand revient sur le cas de l'agent de la PRM. Cet agent, dans l'exercice de ses fonctions, a été flashé par un radar à l'entrée de St-Prex à 105km/h dans une zone limitée à 50 km/h le 26 juin 2017. A la fin de l'année dernière, il a été libéré de toutes peines par le Tribunal de l'arrondissement de la Côte. Le procureur général a fait appel pénal du Tribunal cantonal qui l'a condamné à 100 jours amende à Fr. 60.-, donc Fr. 6'000.- avec sursis pendant deux ans et une amende ferme de Fr. 600.- Il a déposé un recours au Tribunal Fédéral et il est en attente du jugement définitif. Dès lors, M. P.-M. Burnand a 3 questions pour le Comité de direction.

1. Est-ce que ce policier reçoit un soutien de la part de la PRM sur le plan personnel ou psychologique ou sur le plan financier ?

2. Est-ce que ce policier peut travailler normalement à la PRM ou certaines activités lui sont-elles interdites ?

3. En cas de condamnation par le Tribunal Fédéral, pourra-t'il continuer à travailler à la PRM ?

Mme A.-C. Aubert-Despland dit qu'il sera répondu lors de la prochaine séance.

M. F. Ludwig explique que la commission de gestion s'est inquiétée de cette situation et en parlé avec le Codir et le Commandant C. Leu.

M. C. Boillat demande où en est le poste de Police de la gare.

Mme A. C. Aubert-Despland explique que pour le moment, c'est encore en projet et des discussions sont prévues avec les CFF. Dans les projections, la Police serait dans le bâtiment principal de la gare, mais à discuter. Ce sera terminé environ en 2025.

17. Intervention du Commandant Clément Leu - COVID 19

Le Commandant C. Leu donne une explication sur la façon dont les Polices du Canton de Vaud ont travaillé durant le confinement dû au Covid 19. En préambule, il explique que le Canton a pris la main sous l'égide du plan ORCA qui a été déclaré par le Conseil d'Etat. Dans ce cadre, tous les services communaux ont fusionné avec ceux du canton en ce qui concerne la conduite et les directives. La Direction de l'organisation de crise a été déléguée au Chef EMCC et au médecin cantonal. L'objectif étant de faire appliquer les décisions Fédérales et cantonales sur l'entier du territoire cantonal. Au niveau de la police, un Etat-major conjoint entre la police cantonale et les polices communales a été mis en place. Le défi majeur était qu'il n'y avait pas de référence existante ou de modèle à suivre. La situation était complètement nouvelle pour tous les acteurs sécuritaires. La mise en place de cette mixité a très bien fonctionné dans un respect mutuel et a permis une même application des mesures ainsi qu'une grande souplesse d'action par des bascules de forces pour toutes les organisations impliquées. Il est relevé que plus de 5000h d'opération de police a été effectué sur le secteur par la PRM. Il s'agit de d'opérations spécifiques nécessaires en lien avec le COVID comme : réentrée scolaire, accompagnement des commerces, nouveau concept de marché etc. Ces opérations ont été menées de manière totalement autonome et ont pu bénéficier des appuis de policiers du canton. Le 19 juin à la fin du plan ORCA, le dispositif commun a été levé. Afin de ne pas perdre avec cette levée du dispositif tous les avantages opérationnels gagnés lors de cette crise, le CODIR a décidé de poursuivre une collaboration renforcée avec la police cantonale. Cela permet à la PRM de conserver les avantages acquis et de permettre de rester un partenaire fort dans les discussions futures avec les instances cantonales. Nous restons vigilants et humbles par rapport à l'évolution de la situation sanitaire et ses conséquences sécuritaires. Nous nous préparons à plusieurs cas de figure et nous sommes aujourd'hui mieux préparés pour faire face à une deuxième vague car Ensemble on est plus fort.

M. C. Leu présente le nouveau Capitaine engagé. Il s'agit du Capitaine David Stauffer qui se présente en quelques mots.

M. S. Risse demande si des violences domestiques ont été constatées durant ce confinement.

M. C. Leu répond qu'il n'y a pas eu d'augmentations durant le confinement. Il ajoute que le contexte a changé et la manière de travailler aussi. Les interventions ont changé sur une présence plus forte en fin de semaine. Et lors de mauvais temps, bien des congés de dernier moment sont donnés. Le taux d'absence moyen a été de 10% (maladie et vacances) durant la période de crise.

M. H. Nusbaumer sait qu'il y a eu un dispositif cantonal mis en place durant le confinement et demande comment ça s'est passé quand ensuite c'est le Conseil Fédéral qui a repris ses droits. Est-ce qu'il y a eu un impact ?

M. C. Leu répond que oui il y a eu un impact, mais pas contraignant. Il ajoute qu'il a eu la chance de conserver son autonomie durant toute la crise.

Ce qui n'est pas le cas des communes qui ont été mises sous l'emprise des décisions Fédérales et du Canton.

Il y avait des vidéo conférences avec les 26 Cantons, mais l'impact en Suisse allemande n'a pas été le même, donc chaque Canton devait quand même agir selon son besoin et il a été décidé de ne pas faire de bascule de force entre les cantons pour protéger nos personnels. En résumé, il n'y a pas de contraintes majeures pour la PRM et notre autonomie a été conservée.

Le Président sortant, M. Jean-Claude Rochat, tient à dire qu'il a été heureux et fier de pouvoir diriger ce Conseil de la PRM durant les deux dernières années. Il remercie le Conseil de lui avoir fait confiance. Il ajoute que la Police est un organe très particulier à l'intérieur de l'Etat. C'est le cœur du cœur de l'Etat.

C'est la seule profession qui est autorisée, voire obligée parfois d'utiliser la force. Il ajoute que ce n'est pas rien de se promener avec un pistolet et surtout d'imaginer qu'une fois, il pourrait être utilisé. Il a un profond respect pour ce travail.

C'est le seul vrai corps qui nous permet de vivre dans une démocratie, libres, mais avec la justice.

Il a aussi eu beaucoup de plaisir avec le Comité de direction, avec sa Présidente, avec les gens qui siègent dans ce Conseil.

Il a eu le plaisir d'être en contact avec le Commandant M. de Muralt et ensuite avec le Commandant C. Leu. Il a été très heureux de la nomination du Commandant C. Leu par ces états de service, par sa formation, par son parcours et par sa personnalité. De ce fait, la Police morgienne est entre de bonnes mains et il espère donc que le Commandant C. Leu ne nous quitte pas aussi vite que le Commandant M. de Muralt.

Il aimerait aussi remercier le Bureau avec qui il a travaillé durant ces 2 ans.

Puis il remercie en particulier la secrétaire, qui a peut-être parfois des difficultés à bien relever si les suppléants ont démissionné ou non, comme lui.

Il remercie également Mme Pili Perez, assistante de direction à la PRM. Il dit qu'elle met de l'huile dans les rouages, qu'elle est toujours de bonne humeur, un sourire permanent et c'est un vrai bonheur de travailler avec elle.

Il trouve que la PRM est performante, économe et efficace et il l'en félicite.

Il nous invite à l'apéro.

M. F. Siegwart, Président élu, tient à remercier l'Assemblée pour la confiance témoignée. Il ajoute que le Conseil va donc retourner à St-Prex après 4 ans d'absence. En son temps, c'était M. F. Ludwig qui présidait, ensuite, nous sommes retournés à Préverenges.

Il aimerait remercier le Président sortant en fonction jusqu'à minuit et il lui remet une bouteille de St-Prex qui a toute une histoire. Il a aimé siéger à ses côtés.

Il remet également des chocolats à la secrétaire.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Il est 21h40 lorsque le Président clôt la séance.

Le Président

La Secrétaire

Jean-Claude Rochat

Claude de Titta